

SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE AUX LETTRES!

CAMP DE JOUR ESTIVAL

4 à 11 ans, à Notre-Dame-de-Ham

Coût : 150\$/ enfant, 100\$ /2^e et 3^e enfant même famille

Horaire : 7h30 à 17h30, du lundi au vendredi

Date : du 27 juin au 11 août, ouvert aux semaines de la construction

Une programmation axée sur le plaisir!

Vos animateurs : Taomie, Léana, Adèle-Anne

~~*

La programmation complète sera envoyée par la poste.

Considérant les mesures actuelles mises en place dans la lutte du coronavirus, nous **prioriserons** les enfants de la municipalité de **Notre-Dame-de-Ham**.

Inscription obligatoire avant le 6 juin. Places limitées!

Inscriptions et informations: Geneviève Boutin 819 344-5806,
projets@notre-dame-de-ham.ca

C'est le retour du Camp ados!

**Le camp ados revient cette année
pour les 12- 17 ans. Surveillez votre
boîte aux lettres!**

L'écho de la vallée



Mai 2022

Découvrez les nouveautés à la bibliothèque!

La rotation des livres aura lieu le 10 mai. Passez nous voir pour découvrir nos nouveautés.

Horaire :

- Mercredi : 18h30-20h
- Samedi : 9h-11h

Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, nous pouvons faire des prêts entre bibliothèque. Venez nous rencontrer pour apprendre comment fonctionne le service.



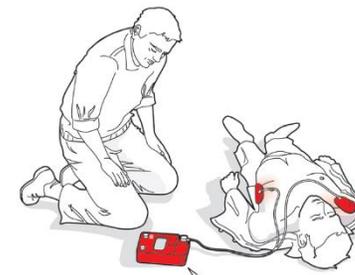
**Inscription cours de premiers soins.
C'est gratuit!**

Quand : samedi le 4 juin

8h30 : Soigne Heure **pour les jeunes**

9h45-11h45 : Soigne Heure et Secours Heure **pour les adultes.**

**Places limitées! Inscription
obligatoire avant le 26 mai.
Geneviève : 819 344-5806,
projets@notre-dame-de-ham.ca**



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 425

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 4 avril 2022 :

Règlement 425 G100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Ce règlement a pour objet d'harmoniser la réglementation concernant les nuisances, les animaux et plus largement la sécurité publique, afin de faciliter le travail de la Sûreté du Québec et de la Société de protection des animaux sur le territoire de la Municipalité.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur-général et greffier-trésorier intérimaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 25 avril 2022 à chacun des endroits désignés par le conseil municipal.



Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier



La minute policière

Capsule informative adressée aux élèves du secondaire

SPÉCIAL SCOOTER

Code de la Sécurité Routière

Quels sont les équipements obligatoires sur un scooter (cyclomoteur)?



Équipement	Montant de l'amende
Un indicateur de vitesse	141\$
Un rétroviseur de chaque côté (superficie minimale 81 cm ²)	141\$
Un feu rouge et de freinage	141\$
Un phare blanc à l'avant	141\$
Des clignotants arrière (obligation rouges ou jaunes)	141\$
Des clignotants avant (obligation jaunes ou blancs)	141\$
Moteur d'origine	261\$
Modification au châssis ou de la carrosserie	261\$
Un silencieux conforme	261\$
Des pneus en bon état	261\$
Système de freins (Sur les roues avant et arrière)	141\$
Réflecteurs avant et arrière (gauche et droit)	141\$

Un constat d'infraction est remis à la personne qui est inscrite comme propriétaire sur l'immatriculation du cyclomoteur.

Voici quelques règlements du Code de la Sécurité Routière à respecter en scooter

Conducteur âgé de moins de 16 ans a transporté un passager (CSR 480.1)	141\$
Conducteur n'a pas porté un casque protecteur conforme aux normes (CSR 484)	261\$, 3 points d'inaptitude
Protection visuelle ou visière obligatoire dans une zone de plus de 50 km/h (CSR 484)	121\$
Conducteur n'a pas tenu constamment le guidon (CSR 477)	141\$
Conducteur n'a pas maintenu allumé le phare avant à tout moment (CSR 482)	101\$
Circulant en groupe de 2 ou plus, n'a pas adopté la formation en zigzag (CSR 483)	141\$

* Montant des amendes pour un mineur

Tu veux parler avec le policier intervenant en milieu scolaire de ton école?
Demande simplement à un professionnel de ton école d'organiser une rencontre avec lui...

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 423

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 4 avril 2022 :

**Règlement 423 modifiant le règlement de zonage numéro 327
concernant les garages, les pavillons-jardins ainsi que diverses
dispositions.**

Ce règlement a pour objet de rendre la réglementation d'urbanisme plus permissive en ce qui a trait aux garages et remises, de permettre les pavillons-jardins et de permettre certains usages publics dans la zone H4.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur-général et greffier-trésorier intérimaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 25 avril 2022 à chacun des endroits désignés par le conseil municipal.



Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 424

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 4 avril 2022 :

**Règlement 424 modifiant le règlement de construction numéro 329
concernant l'utilisation de pieux comme fondation pour un bâtiment
principal**

Ce règlement a pour objet de permettre l'utilisation de pieux comme fondation pour un bâtiment principal, à condition que les plans et devis soient signés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et que l'espace situé sous la construction soit fermée par un revêtement extérieur conforme lorsque visible de la rue.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur-général et greffier-trésorier intérimaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 25 avril 2022 à chacun des endroits désignés par le conseil municipal.



Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier